ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DE LA FRANCE

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'ÉVALUATION (2000-2004)

RÉALISÉE PAR

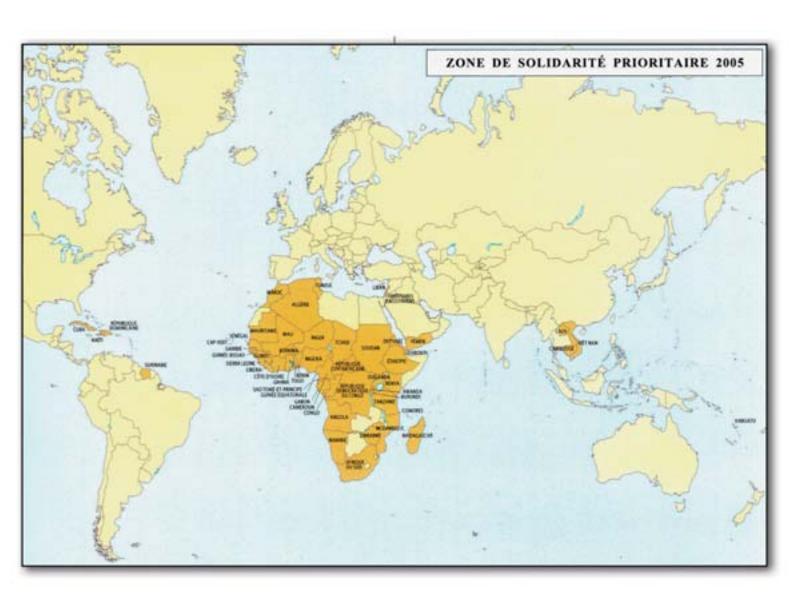
RÉSEAU CONSEIL EN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (RCT)

SOUS LA DIRECTION DE

Jean-Jacques GOUSSARD

Expert principal

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



PREMIÈRE PARTIE ENJEUX, POLITIQUES, ACTEURS

Éditorial: Les trois piliers de la sagesse par Jean-Bernard Ouvrieu 3 Le contexte international 4, 5 De la croissance économique au développement durable 6, 7 Freins et leviers 8, 9 La France et le développement durable 10, 11 Les acteurs français à l'international 12, 13

D E U X I È M E P A R T I E ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS

Une demarche novatrice	14
Des avantages comparatifs à valoriser	15
Des concepts innovants à développer	16
Des handicaps à surmonter	17
Les recommandations de l'évaluation	18 à 21
Pour en savoir plus	22
Conclusion :	
De la connaissance à l'action	
par Philippe Étienne	23

Éditorial Les trois piliers de la sagesse

par S.E. M. l'Ambassadeur Jean-Bernard Ouvrieu président du comité de pilotage

Le développement durable est à la fois social, économique et environnemental.

Il se construit en référence à un substrat culturel.

Il suppose une qualité accrue de gouvernance démocratique.

Il implique d'indispensables décloisonnements et des approches transversales ainsi que des dispositifs de capitalisation des expériences.

Lorsque le directeur général de la Coopération internationale et du Développement m'a demandé de présider le comité de pilotage d'une évaluation sur le thème du développement durable, je dois avouer que j'ai quelque peu hésité.

Je suis sensible aux problèmes de l'environnement et prête attention aux nombreuses publications sur le sujet. Mais l'approche du « développement durable » m'apparaissait confuse, voire polémique dans sa démarche comme dans le vocabulaire utilisé.

La perspective de réunir des experts et des responsables beaucoup plus compétents que moi et d'horizons variés me semblait une gageure : n'allait-t-on pas tomber dans des querelles de chapelles ? Pouvait-on aboutir à des analyses et des recommandations utiles permettant à chacun d'avancer dans ses propres travaux ? Que pourrait apporter cette évaluation au ministère des Affaires étrangères qui la finance et, plus largement, au pilotage stratégique de notre coopération ?

Convaincu à la lecture de l'esquisse des termes de référence, qui furent ensuite validés après amendements par le comité de pilotage, j'acceptais cette présidence. J'éprouvais cependant un certain scepticisme et quelques inquiétudes : le vaste champ de cette évaluation, son caractère novateur, la complexité des thèmes à aborder, allaient nécessiter une forte implication de tous.

Le déroulement des réunions, la qualité des analyses des experts du bureau d'études RCT, la franchise et la richesse des échanges ont levé ces réserves au fur et à mesure de la progression des travaux.

Je tiens ici à remercier tous les membres du comité de pilotage, issus tant des niveaux interministériels, des ministères techniques et des organismes spé-

cialisés, que du secteur privé ou du secteur associatif : ils ont contribué, par le partage de leurs référentiels, par leurs réflexions prospectives, au travers de débats contradictoires parfois vifs, mais toujours constructifs, à la qualité globale de cette évaluation. Je tiens en particulier à remercier Yves Yard qui a préparé et largement animé les différentes sessions de nos travaux et l'a fait avec tact et une grande intelligence du sujet.

Lors de la dernière réunion de ce comité, en février 2006, la publication d'une plaquette de sensibilisation et de présentation synthétique des travaux évaluatifs a été proposée.

En effet, l'évaluation a, entre autres, fait clairement ressortir un déficit de communication et d'information sur le thème du développement durable,

carence qui a très certainement contribué aux doutes qui étaient les miens au début de ce processus.

La plaquette qui vous est présentée comporte donc deux parties principales :

- une présentation rapide du contexte, des approches, des leviers et des freins, des actions de la France : ces textes courts, ne prétendent pas à l'exhaustivité et s'appuient sur de nombreux travaux antérieurs ; mais ils vous permettront, je pense, de cerner rapidement ce que recouvrent le concept et la réalité du développement durable ;
- les principaux résultats de l'évaluation, qui s'est déroulée au cours de l'année 2005, et les recommandations que suggèrent les experts tant au niveau stratégique qu'opérationnel.

Il convient, bien sûr, à tous de s'approprier ces travaux évaluatifs, de les transcrire en décisions, actions, programmes, projets. Il convient aussi, à mon sens, de poursuivre le fructueux dialogue engagé à l'occasion de cette évaluation afin que la transversalité des approches, si nécessaire au développement durable, se concrétise, chaque jour de plus en plus, dans la réalité de nos pratiques.



Le monde se décloisonne, les risques se globalisent

Les deux dernières décennies ont été marquées par un accroissement rapide des échanges, des interdépendances et des flux d'information à l'échelle de l'ensemble de la planète. Cette globalisation s'est accompagnée d'une prise de conscience internationale des enjeux et des risques par rapport à un développement que l'on souhaite « durable ».

Dès les années 80, une série d'événements est survenue, frappant les opinions publiques et marquant l'avènement de ce que certains appelleront une nouvelle société du risque : catastrophes industrielles d'ampleur internationale (comme la centrale nucléaire de Tchernobyl par exemple), pluies acides, altération de la couche d'ozone, premières hypothèses de réchauffement climatique.

Dans les années 90, la mondialisation économique a vu la géographie des zones de production et de consommation se reconfigurer profondément. La croissance des échanges s'est dissociée de celle de la production : les flux financiers se sont emballés, atteignant dans certaines situations plus de cent fois la valeur des biens et services réels échangés.

La crise financière asiatique de 1997 s'est rapidement propagée sur les marchés mondiaux. Cette onde de choc n'a fait que confirmer, dans le domaine économique, la nature à la fois globale et imprévisible des nouveaux risques, avec une diffusion rapide des impacts à l'échelle mondiale.

Aujourd'hui, il est clair que la globalisation des enjeux et des risques ne se limite plus à la sphère financière et économique. Le changement climatique met en évidence des phénomènes physiques dont les causes et les conséquences sont planétaires. Également, les épidémies récentes comme, par exemple, le SRAS et l'épizootie liée au virus H5N1 soulignent encore la réalité du phénomène de généralisation du risque.

Nouvelles polarités géopolitiques

En matière géopolitique, Sud. Ces pays les reconfigurations émergents régionales s'accélèrent, tent non seulement en Eu- adossés à leurs rope centrale, mais aus- ressources natusi avec l'émergence de relles, et le coût nouveaux pôles (Inde, environnemental Afrique du Sud, Chine, de leur crois-Brésil) liés à la consoli- sance est élevé.

dation de puissances agricoles et industrielles au



bien perçue, comme en témoignent les efforts réalisés à l'échelle internationale pour lutter contre la pauvreté et combattre des inégalipersistantes vont en s'accroissant et entretiennent l'instabilité du monde.

Un monde encore plus favorable aux riches

outefois. assises de cette gouvernance nondiale sont ragilisées par les èchecs libéralisation éco-

nomique toujours plus favorable aux plus riches, et les difficultés généralement constatées dans l'application des et accords décisions internationaux, notamment environnementaux.

Cette nouvelle situation internationale doit être appréhendée de manière prospective. Elle requiert une plus grande "agilité", une plus grande réactivité et plus 'd'imagination dans les processus de prise de décision politique et stratégique.





Nouveaux modes de régulation

nécessité nouveaux modes de réNotre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature mutilée, surexploitée, ne parvient pas à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. Elle souffre de mal développement, au Nord comme au Sud, et nous sommes indifférents. La Terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables". Jacques Chirac, Johannesburg, 2002

Les écosystèmes naturels sont soumis à des changements considérables et rapides

Les écosystèmes naturels se trouvent soumis à des pressions de dégradation sans précédent : exploitation non durable et défrichement des forêts tropicales, accroissement des surfaces agricoles et banalisation des paysages ruraux, surexploitation des stocks halieutiques, introductions accidentelles ou volontaires d'espèces, disparition progressive des zones humides, évolution rapide des climats, altération des systèmes coralliens...

Ces pressions se conjuguent en un système puissant de forces motrices intégrées et interdépendantes. La capacité des écosystèmes à produire les biens et services environnementaux dont dépend la société mondiale et les économies en développement décline. Il en découle des conséquences immédiates sur les conditions de vie des populations rurales.

Plus que l'ampleur de ces évolutions, ce sont certainement les synergies qui les caractérisent, et leur rapidité, qui déterminent leur impact sur le fonctionnement de systèmes naturels et de communautés vivantes incapables de s'adapter à des changements aussi rapides et considérables. DES
FAITS
&
DES
CHIFFRES

Le Millenium Ecosystem Assessment est un programme international lancé par les Nations Unies en 2001 et dont les principaux travaux se sont achevés en mars 2005 avec la publication d'un ensemble de rapports portant sur l'état et les conséquences des changements affectant les écosystèmes naturels. Les conclusions pour le moins alarmistes et largement crédibles de ces rapports rédigés par plus de 1.300 experts dans le monde, montrent le caractère vital de ces changements qui affecteront significativement le bien-être et le développement de l'humanité dans les prochaines décennies.

POPULATION

En 100 ans, la population mondiale a quadruplé: 1,75 milliard en 1910, 6,5 milliards aujourd'hui.

ÉCONOMIE

Sur la même période, l'activité économique de chaque individu a été multipliée par cinq.

FINANCE

Les flux financiers peuvent être cent fois plus importants que les flux réels de biens et services.

VILLES

Un habitant sur deux vit en ville : 1 million d'urbains de plus chaque semaine. En 2030, sur 8 milliards d'humains, 5 seront citadins, dont 2 dans les pays en développement.

AGRICULTURE

Un quart des terres émergées est cultivé. Un milliard de ruraux sont menacés par la dégradation du milieu.

SANTÉ

75% de la population mondiale a recours à la pharmacopée traditionnelle pour se soigner alors que celle-ci est menacée par la destruction des écosystèmes.

EAU

Le manque d'eau potable est la première cause de mortalité. Un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau, 2,4 à l'assainissement.

CLIMAT

Le réchauffement climatique en cours pourrait être de 1,4 à 5,8°C d'ici la fin du siècle.



au développement durable

Les dictionnaires donnent les mots "Croissance" et "Développement" pour synonymes. Pourtant, ils peuvent être opposés si l'on précise de quelle croissance et de quel développement il s'agit. De la croissance économique des Trente Glorieuses (1950 - 1970) à la notion de développement durable née à la fin des années 80, il y a un abîme.

LA CROISSANCE À TOUT PRIX DANS UN MONDE "INFINI"

La notion de croissance telle qu'on la comprenait depuis les débuts de l'ère industrielle répondait à la fois à des besoins impérieux (faire face à une augmentation de la population, réparer des destructions des guerres), à des opportunités inédites (mondes économiques à conquérir, nouvelles technologies) et à une concurrence farouche entre les puissances de la planète.

Cette idée de croissance "à tout prix" répondait à celle d'un monde "infini" dans lequel il était possible de pratiquer, tels les pionniers, une politique de terre brûlée. Le désir de croissance était si fort que devait lui être sacrifiée une partie des hommes qui la rendait possible et la nature qui en était le support. Les premiers purent se défendre, la seconde fut sacrifiée.

La conscience des ravages provoqués par une telle course à l'industrialisation s'éveilla d'abord par l'homme : mortalité professionnelle, dégâts psychologiques. Protéger la "réserve humaine" pour garantir la production fut à la fois une conquête sociale et un atout pour l'économie.

À la fin des années 60, apparut l'idée qu'un monde en paix, solidaire et respectueux de la nature répondrait mieux aux défis de la fin du siècle. Des accidents industriels majeurs et la visibilité croissante des nuisances quotidiennes amenèrent à introduire le respect de l'environnement dans la démarche économique : « que la machine économique ne broie pas la nature sur son passage! ». La notion d'écodéveloppement amena à penser que protéger la "réserve naturelle" est aussi un atout pour l'économie.

UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS UN MONDE "LIMITÉ"

Avec la raréfaction des matières premières fossiles l'Homme prit conscience que son monde était limité et que, pour continuer à se développer, il devait le gérer "en bon père de famille", confronté à des besoins divers et responsable de sa descendance.

La première définition du développement durable fut donnée par Mme Gro Harlem Bruntdland, Premier ministre norvégien en 1987 : "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs", il s'agit globalement de « besoins » aussi fondamentaux que se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, travailler, vivre dans un environnement sain...

Il ne s'agit en effet plus d'opposer la nature à l'humain mais d'élargir la liste des besoins humains de telle manière que les intérêts de l'homme et de la nature soient convergents et indissociables. Dans ce sens, les processus de développement doivent ménager la production et la reproduction des biens publics mondiaux.

Une erreur serait de croire qu'après avoir mis de l'"éco" » dans le développement, il s'agirait de rajouter du « social » ou du « culturel ». La notion de développement durable implique que le développement EST social, économique, environnemental et culturel et qu'il n'existe pas en dehors.

Il n'oppose pas non plus le **présent** au **futur** : ce qui serait bon aujourd'hui et mauvais demain ne serait pas du développement, tout simplement.

UN EXEMPLE ÉCONOMIQUE

Après la fin de l'exploitation des houillères, les anciennes zones industrielles du Nord de la France sont réhabilitées, éliminées, transformées aux frais de la collectivité, une ou deux généra-



tions plus tard. L'approche "développement durable", si elle avait été appliquée alors, aurait du intégrer ces coûts actuels de "remise en état" dans le prix de l'énergie produite alors.

E suite les

UN EXEMPLE SOCIAL

De la même manière, le coût collectif des troubles du travail, des violences sociales et des guerres qui peuvent être induits par la non prise en compte

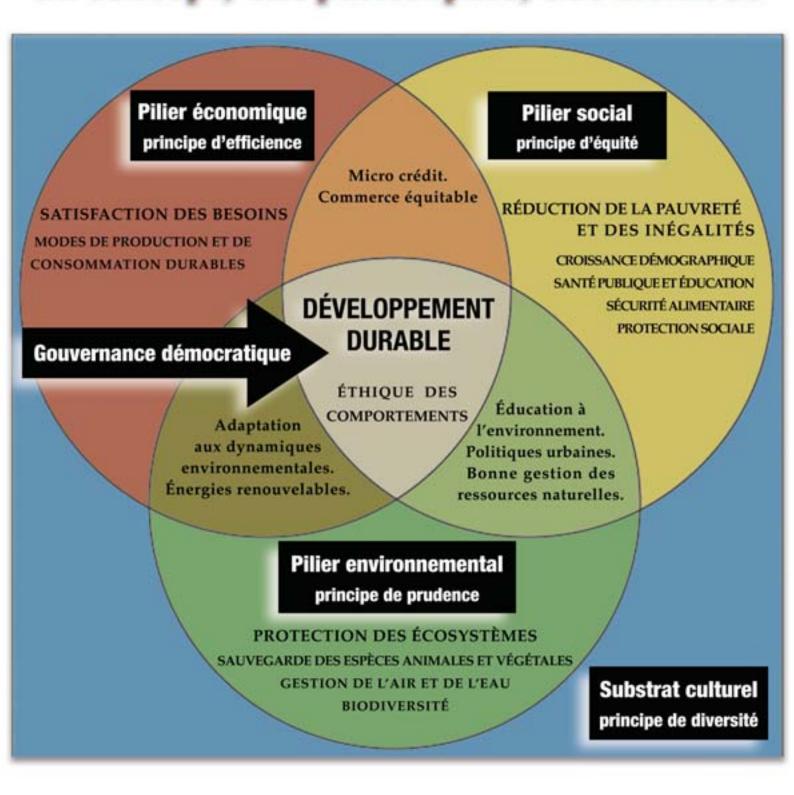
du facteur social, le creusement des inégalités et la généralisation de l'injustice pourraient être pris en compte dans l'économie du développement : la paix sociale peut être une forme d'investissement économique sur le long terme.

UN EXEMPLE ENVIRONNEMENTAL

À l'inverse, il ne peut y avoir de protection de la nature sans considérer les humains qui y vivent et en vivent. La mise en défens totale de zones "naturelles" ou d'écosystèmes que, traditionnellement, les humains gèrent avec prudence peut être une erreur en termes de développement durable. Les intérêts humains ne sont pas opposés à l'environnement



Le développement durable : un concept, une philosophie, une méthode



DÉFINIR ET REPRÉSENTER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une question de définition. Selon les premières définitions, il était courant de dire que le développement durable reposait sur 3 "piliers" : économique, social et environnemental.

Aujourd'hui, certains parlent aussi d'un quatrième pilier, le pilier culturel. Et la "gouvernance démocratique" apparaît désormais comme une condition nécessaire. Une question de présentation. Plusieurs présentations schématiques existent selon l'analyse que l'on fait des interactions et des priorités entre les facteurs.

Cette présentation ne reflète pas une position officielle française mais cherche à montrer que les 3 composantes, économique, sociale et environnementale, baignent dans un "substrat" culturel et dépendent de la qualité de la gouvernance.



Pauvreté et inégalités

Pauvreté et inégalité sont des freins puissants au développement durable. Ces facteurs agissent à la fois sur les "3 piliers" au coeur même du processus de développement durable. La pauvreté est une entrave à la croissance économique parce qu'elle limite la demande solvable et l'investissement, un risque social parce que les inégalités sont potentiellement la source de tensions et de conflits, et enfin une calamité environnementale car elle fait souvent coîncider les stratégies de survie avec la prédation du milieu.

Entre développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités, il y a donc de fortes convergences quant aux buts à atteindre, même s'il existe des différences significatives quant à la démarche. En effet, le développement durable est avant tout fondé sur une approche qualitative et sur des perspectives de long terme, alors que le consensus mondial sur la lutte contre la pauvreté fixe des objectifs quantitatifs, avec des échéances proches. Mais, pour lancer une dynamique il faut d'abord débloquer les freins.

Même si l'extrême pauvreté est souvent urbaine, il faut rappeler que les trois quarts des populations pauvres sont rurales, et en l'absence de transferts pouvant pallier leur absence de capital, ces populations resteront pour plusieurs décennies dépendantes de leurs ressources et écosystèmes naturels, alors qu'elles sont aussi, dans une large mesure, garantes de la conservation de la biosphère et de la production vivrière pour les centres urbains.

Gouvernance démocratique

La gouvernance, locale, nationale ou mondiale, est un levier dont le potentiel d'efficacité reste encore en grande partie à utiliser et à développer. Ses effets sur le développement durable peuvent être aussi bien positifs que négatifs. C'est pourquoi les critères de "bonne" gouvernance au regard des objectifs du développement durable sont au coeur du processus.

Gouvernance démocratique ne signifie pas seulement, en la matière, disposer d'organisations internationales armées d'outils juridiques et de moyens efficaces, ni de chefs d'États, de gouvernements ou d'élus "éclairés" ou "convaincus". Appliquée à une stratégie de développement durable elle est au contraire une forme participative de gouvernement de la chose publique dans laquelle toutes les parties prenantes sont associées.

Une approche aussi globalisante que le développement durable se doit, logiquement, d'inclure les acteurs de ce qui en fonde le concept et la philosophie : l'économique, le social, l'environnemental et le culturel.

La gouvernance démocratique répond ainsi à des critères tels que : concertation (ONG, collectivités, syndicats, chercheurs, instances internationales...), information, débat et évaluation (médiation, transparence, organisation de contre-pouvoirs), recherche de l'égalité de représentation et de participation des composantes sociales et parité homme / femme, intégration d'une démarche où l'erreur est acceptable et la remise en question possible.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

En 2000, les 198 états res (États, organismes membres représentés à l'Assemblée générale des Nations Unies ont adopté la Déclaration du Millénaire. Un "Plan de campagne pour la mise en oeuvre" établit des critéres d'évaluation des performances au moyen d'un ensemble d'engagements, d'objectifs et de cibles concernant le développement, la gouvernance, la paix, la sécurité

et les droits de l'Homme.

Le plan précise les rôles et les responsabilités partagés et individuels des principaux partenai-

internationaux...). Les OMD, en fixant à la communauté internationale 8 objectifs quantitatifs, 18 cibles, 48 indicateurs de suivi, sont devenus un cadre de référence pour les stratégies d'aide.

supplément d'aide publique nécessaire pour atteindre les OMD est estimé à un minimum de 50 miliards de dollars annuels. Cela suppose de doubler l'aide publique pour la porter à environ 0.5% du PIB. Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002), les pays développés se sont engagés à augmenter leurs contributions de 16 milliards de dollars annuels d'ici à 2006. En 2003, cette augmentation était de 6 milliards.

Objectif 1:

Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim.

Objectif 2:

Assurer l'éducation primaire pour tous

Objectif 3:

Promouvoir l'égalité des

sexes et l'autonomie des femmes

Objectif 4:

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif 5:

Améliorer la santé matemelle



Objectif 6:

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.



Objectif 7: Assurer un

environnement durable

Objectif 8:

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.



DIT ET ÉCRIT DEPUIS BIENTÔT 100 ANS...

"La paix, la stabilité et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris le droit au développement, ainsi que le respect de la diversité culturelle, sont essentiels pour réaliser le développement durable et garantir que tous en partagent les bienfaits".

Introduction au Plan d'action du Sommet mondial du développement durable, 2002.

"Le droit au développement est un droit universel et inaliénable qui fait partie intégrante des droits fondamentaux de la personne humaine".

Conférence mondiale sur les droits de l'homme, 1993.

"La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables".

Principe 25 de la Conférence de Rio.

"La non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays"

Préambule de la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail (1919).







INÉGALITÉS

L'écart entre les 20% les plus riches et les 20% les plus pauvres était de 1 à 30 en 1960. Il était de 1 à 80 en 2005.

RICHESSE

80% de la richesse mondiale est entre les mains de 20% de la population.

PAUVRETÉ

50% de la population mondiale vit en dessous du seuil de pauvreté fixé à 2USS /jour.

MALADIES ET MORTALITÉ

Un mauvais environnement est la cause de 20% de la morbidité dans les PED. Les maladies dues à la pollution de l'eau ou de l'air y font plus de 5 millions de morts par an.

DÉPENSES DE SANTÉ

Un habitant des pays riches dépense 1300 USS par an pour se soigner, 6 USS dans les PED.

CATASTROPHES NATURELLES

Elles coûtent 20% de plus aux PED qu'aux pays riches (en % du PIB).

PAUVRETÉ RURALE

Les trois quarts des pauvres du monde sont des ruraux.

GENRE

Les femmes font les 2/3 des heures de travail, produisent 50% des aliments, possèdent moins de 2% des terres, représentent 70% des humains vivant avec moins de 1 S/j.

La France et le développement durable une forte impulsion politique et stratégique

LA POLITIQUE DE LA FRANCE ET LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

La promulgation, en février 2005, de la Charte de l'environnement (loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement) est l'aboutissement d'un processus lancé en 2002. Ce positionnement des préoccupations environnementales au plus haut niveau du droit français atteste de la volonté de donner une traduction effective aux engagements internationaux souscrits par le pays dans ce domaine.

Parallèlement, un séminaire gouvernemental qui s'est tenu en novembre 2002 a arrêté 64 mesures qui serviront de matrice à la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) adoptée par un Comité interministériel le 3 juin 2003. Le caractère intersectoriel et transversal de la SNDD était affirmé au travers de la mise en place d'une organisation interministérielle regroupant le Comité Interministériel pour le Développement Durable (CIDD) et le Comité permanent des hauts fonctionnaires du développement durable. La volonté d'ouverture et de partenariat avec la société civile est concrétisée par la création du Conseil National du Développement Durable (CNDD).

La démarche est inscrite dans un processus permanent d'examen des résultats et de l'état d'avancement de la stratégie. La récente revue par les pairs de la SNDD, dont les résultats ont été publiés en avril 2005, en est l'illustration. Ce processus doit aussi soutenir l'élaboration et la mise en place des politiques transversales ou génériques. Il devra désormais s'inscrire dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finance (LOLF). Au cours des dernières années, la France n'a cessé de plaider dans les enceintes internationales en faveur de l'effort de développement et d'une nécessaire évolution des modes de production et de consommation. A plusieurs reprises (G8 d'Évian, Monterrey, Forum de Rome), ces déclarations l'ont positionné dans un rôle pionnier sur de nombreux dossiers (financement de la lutte contre les pandémies, harmonisation et efficacité de l'aide au développement, lutte contre la faim, biens publics mondiaux). Le développement durable est officiellement considéré comme « une des composantes de l'identité française en matière de développement ».



LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) est un document récent. Préparée en 2002, sa diffusion s'est organisée à partir de 2003 mais ce texte n'a pas encore atteint la notoriété correspondant à ses ambitions. Le dispositif mis en place pour son suivi reste à développer pour les actions à l'international, notamment en matière d'Aide publique au développement

Toutefois, dans la mesure où la SNDD reprend les grandes orientations des consensus internationaux auxquelles sont ajustées les politiques françaises de coopération, les actions de la France en matière d'aide au développement, orientées vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), sont en cohérence avec la partie internationale de la SNDD.

Par ailleurs, une définition précise et universelle du concept de développement durable ne s'est pas encore imposée. Les interprétations restent multiples, en fonction de la culture et des priorités des différents interlocuteurs.

La SNDD inclut un volet spécifique d'action à l'international. Ce volet a été l'objet d'une active contribution de la société civile au travers la CNDD (Commission Nationale du Développement Durable). Il est structuré en deux grandes orientations : la lutte contre la pauvreté et une solidarité accrue avec les pays en développement ; le renforcement de la gouvernance internationale du développement durable.

La mise en place du Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement (CICID) fait également partie des outils et moyens transversaux et intersectoriels de la stratégie française à l'international.

Four une ONUE

Le président de la république a annoncé, en septembre 2003 à l'Assemblée générale des Nations Unies, que la France aliait promouvoir la création, à partir du PNUE, d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement (ONUE).

Après avoir sondé tous nos principaux partenaires nous avons mis en place, à New York et au siège du PNUE à Nairobi, , un groupe de travail regroupant 26 pays de toutes les régions du monde pour réfléchir ensemble au projet et à la manière de le faire aboutir.

Ce groupe, qui s'est réuni à plusieurs reprises au niveau ministériel (Affaires étrangères et Écologie), a travaillé activement et le résumé de ses délibérations a été remis au Secrétaire général des Nations Unies en janvier 2005.

En mars, ce dernier a fait état dans son rapport en vue du sommet de septembre sur la revue des objectifs du millénaire, de la nécessité d'une « structure plus intégrée » dans le domaine de l'environnement.

En septembre, les Chefs d'État et de gouvernement ont reconnu ce même besoin et, sur la base de leur déclaration, le président de l'Assemblée Générale, M. Eliasson, a mis en place en février 2006 un groupe de travail, coprésidé par les représentants permanents suisse et mexicain, pour étudier une possible réforme.

L'initiative française a donc abouti au lancement, dans le cadre de l'Assemblée générale, d'une réflexion formelle en vue d'une organisation renforcée pour traiter des questions environnementales.

La France va bien sûr continuer à alimenter et à encourager cette réflexion pour qu'elle débouche rapidement sur un projet concret.

LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

À l'initiative du président de la République, la Charte de l'Environnement, qui est maintenant intégrée à la constitution, a été adoptée le 28 février 2005 par le Parlement réuni en Congrès et promulguée le 1er mars 2005.

Article 1

Le premier alinéa du préambule de la constitution est complété par les mots: ", ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement en 2004".

Article 2

Le peuple français, considérant :

- Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité
- Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel
- Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains
- Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution
- Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectées par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles

- Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation
- Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins;

Proclame:

- § Art. 1 : Chacun à le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé
- Art. 2 : Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement
- Art. 3: Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences
- #Art. 4: Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi
- § Art. 5 : Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités

publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attribution, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage

- Art. 6: Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social
- Art. 7: Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement
- #Art. 8 : L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente charte
- #Art. 9: La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement
- #Art. 10 : La présente charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

TEXTES & DOCUMENTS

LA STRATÉGIE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En juin 2003, le gouvernement a adopté sa Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD) qui définit les axes en matière de coopération internationale :

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR UNE SOLIDARITÉ ACCRUE EN FAVEUR DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Point 1: Permettre le développement humain grâce à des dispositifs de santé, de protection sociale et d'éducation améliorés et à la production en commun de savoirs adaptés

Objectif 1: Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales de santé et d'éducation ainsi qu'un soutien aux populations les plus vulnérables, tant en milieu rural qu'urbain

Objectif 2 : Porter une attention particulière à l'accès aux médicaments des pays en développement

Objectif 3 : Favoriser la formation de cadres scientifiques dans les pays en développement, notamment en agrocomie, santé, économie, environnement et sciences sociales

Point 2 : Contribuer à l'accès des populations les plus démunies aux services essentiels

Objectif: Favoriser l'élaboration de stratégies nationales dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et soutenir des projets de développement durable en milieu urbain et rural

 Point 3 : Promouvoir le développement économique équilibré des territoires, notamment en milieu rural

Objectif 1 : Permettre aux pays en développement de renforcer leur sécurité alimentaire tout en gérant durablement leurs ressources naturelles

Objectif 2 : Développer le tourisme durable, en particulier dans les communautés rurales

Objectif 3 - Aider à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité

Point 4: Encourager le développement d'initiatives au riveau des autorités locales et de la société civile

Objectif 1 Favoriser la coopération entre collectivités territoriales en vue de renforcer les capacités locales

Objectif 2 Soutenir les actions des ONG, notamment celles en faveur du commerce équitable

Objectif 3 : Orienter la politique de co-développement vers le développement durable des pays concernés

Point 5: Intégrer les objectifs de DD dans les instruments de l'aide française, notamment le traitement de la dette

Objectif 1: Mise en ocuvre le "désendement-développement" Objectif 2: Mettre en place des indicateurs de développement durable

Objectif 3 : Orienter l'action du Fonds Français pour l'Environnement Mondial vers des projets de développement durable.

MAÎTRISER LA MONDIALISATION ET RENFORCER LA GOUVERNANCE INTERNA-TIONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Point 1: Appuyer la contribution des deux institutions sociales mondiales majeures, OMS et OIT, aux débats sur la mondialisation

Objectif: Promouvoir, notamment vis-à-vis des pays du Sud, l'implication de l'OMS et de l'OIT à tous les niveaux d'élaboration et de mise en œuvre de politiques internationales, en particulier les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté Point 2 : Renforcer la gouvernance internationale de l'environnement, en particulier par la mise en place d'une organisation mondiale spécifique

Objectif 1 : Renforcer l'efficacité des accords multilatérais sur l'environnement

Objectif 2: Renforcer le Programme des nations Unies pour l'Environnement, pérfiguration d'une future organisation mondiale de l'environnement

Objectif 3: Renforcer l'adhésion à l'approche du développement durable par les biens publics mondiaux.

Point 3 : Soutenir les efforts en faveur de la diversité culturelle et de la francophonie

Objectif 1 : Adoption d'une convention internationale sur la protection de la diversité culturelle

Objectif 2 : Accroître le rôle de la Francophonie au service du développement durable

Point 4 : Mieux intégrer le développement durable dans les négociations commerciales et dans le cadre de partenariats régionaux

Objectif 1 : Encourager les études d'impact et de durabilité dans les négociations commerciales de l'Union Européenne

Objectif 2 : Élaborer, avec nos partenaires, une stratégie méditerranéenne de développement durable ambitieuse

Objectif 3 : Soutenir l'initiative pour l'environnement du Nouveau l'artenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAT)

Objectif 4: Promouvoir la prise en compte des considérations environnementales et sociales à l'Organisation Mondiale du Commerce, en particulier lors des discussions sur les liens entre commerce et environnement.

Principaux acteurs français et partenaires



dispositif, les orientations stratégiques et la coordination intersectorielle en matière de coopération internationale sont définies par le CICID, qui se réunit annuellement en présence d'un représentant de la présidence de la République. Le CICID joue un rôle de premier plan dans les quatre domaines suivants:

L'ouverture à la société civile s'est concrétisée par la création du Haut Conseil à la Coopération Internationale (HCCI). Son objectif est de permettre une concertation élargie entre les acteurs publics et privés de la coopération internationale, ainsi que de favoriser l'adhésion du public aux actions de coopération. Créé en 1999, sa composition a été revue en 2002, avec une représentation accrue des élus locaux (29%) de la représentation totale qui est passée de 45 à 60 membres.

Le HCCl a déployé une intense activité depuis sa création (parfois plus de 20 avis par an), le plus souvent sous forme d'auto-saisine. Il comprend sept commissions thématiques, et intervient dans le cadre d'un mandat triennal 2003-2005.

Affaires étrangères et Finances au coeur du dispositif

Le 4 février 1998, la France a engagé une profonde réforme de son dispositif de coopération pour rationaliser sa politique d'aide. Cette réforme visait essentiellement une meilleure coordination des services et des dispositifs; une sélectivité et un ciblage accrus des aides dispensées; le développement d'une logique partenariale; et la priorité mise sur les aspects sociaux du développement. Deux pôles principaux étaient créés, un opérateur pivot choisi et une instance d'orientation créée;

- Un pôle diplomatique avec le regroupement des services du secrétariat d'État à la Coopération et ceux du ministère des Affaires étrangères (MAE) au sein de ce dernier;
- Un pôle économique à travers ceux du ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI).
- Développement (AFD) est chargée de l'aide projet avec des compétences élargies aux secteurs de la santé, de l'éducation, du développement rural et de l'environnement. Depuis 2001, son mandat se concentre sur trois priorités : inégalités sociales, stabilité économique et financière, environnement. L'AFD se positionne dans un rôle pionnier dans la définition d'expériences innovantes et pilotes portant en particulier sur de nouveaux modes d'intervention caractérisés par une implication active du secteur privé. Ses interventions sont encadrées par un « Projet d'Orientation Stratégique » (POS) mettant en relief les enjeux de la politique publique française; la focalisation de l'action sur le développement durable; la valorisation des avantages comparatifs de l'établissement, qui doit guider la concentration sur des régions et des métiers.
- Une instance interministérielle d'orientation, le Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement (CICID), était créée dés le début de la réforme. Dans le nouveau

- La définition du périmètre (évolutif) de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP);
- La définition de la politique française en matière d'Aide Publique au Développement (APD);
- La cohérence des priorités sectorielles et géographiques des différents instruments
- La définition des secteurs prioritaires.

LE FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le FFEM est un instrument original créé en 1994. Il dispose d'un Comité de pilotage où sont représentés cinq institutions : les ministères des Affaires étrangères (MAE), de l'Économie et des Finances (MINEFI), de l'Écologie et du Développement durable (MEDD), de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique (MENRS), l'Agence française de Développement (AFD) et d'un secrétariat propre. Il intervient spécifiquement dans plusieurs domaines : biodiversité, effet de serre, eaux internationales, couche d'ozone; et depuis 2002 : dégradation des sols incluant la désertification et le déboisement, ou encore polluants organiques persistants.

Sa démarche d'intervention concerne en priorité, mais pas exclusivement les pays de la ZSP; en partie mais pas exclusivement l'appui à des projets ou initiatives novatrices; des cofinancements minoritaires, étant un instrument additionnel de l'aide française. Entre 2000 et 2004, 96 projets ont été engagés pour un montant total de 62.080 M€.

L'implication effective dans la gestion du Fonds des 5 institutions concernées a favorisé de fait la coordination et l'intégration des approches et des politiques de ces différents membres.

En matière de protection de la biodiversité, il met l'accent sur l'implication effective des populations locales. Son ouverture aux solutions innovantes permet actuellement de tester différents modes de partenariat public-privé, notamment dans le cadre de la lutte contre l'effet de serre.

Les autres partenaires ministériels

La plupart des ministères français disposent de services spécifiquement chargés des actions internationales. Le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), chargé du suivi de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), collabore activement dans ce cadre avec certains pays en développement dans la mise en place et le suivi de stratégies nationales de développement durable.

Il est membre du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), et à ce titre propose et suit différentes actions financées par ce fonds. Il collabore également au réseau mondial des correspondants environnement géré par le MAE. Il est enfin en charge avec le MAE du suivi des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME).

Les ministères de l'Agriculture et de l'Equipement déploient aussi des activités à l'international, notamment en matière de coopération institutionnelle et d'expertise. Parmi les autres ministères, trois ont un poids croissant en matière d'actions à l'international, il s'agit des ministères de la Recherche, de la Culture et de l'Intérieur. Le ministère de l'Education nationale et de la Recherche intervient au travers des subventions des grandes institutions de recherche françaises, essentiellement CIRAD, IRD et INRA.

Les partenaires scientifiques

Le Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), regroupe 1800 personnes, dont 37% sont expatriés. Le CIRAD intervient en appui aux actions de développement dans une démarche de recherche axée sur la mise en œuvre de partenariats et de pôles de compétence dans les pays du Sud.

L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) compte 83 unités dont 44 unités de recherche. Ses effectifs sont de 1653 postes en 2003, dont 45% à l'étranger. L'IRD remplit trois missions : la recherche, l'expertise et la formation.

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), avec un personnel de 850 personnes, 14 départements de recherche, 21 centres régionaux, considère le développement durable comme un axe majeur qui sous-tend toute son action : recherche, transfert de technologie, formation.

internationaux du développement durable

La France dans les instances internationales

L'action de la France en matière de développement durable passe également par sa participation active aux institutions internationales :



L'Union Européenne: le développement durable figure dans le Traité d'Amsterdam (1999). La Déclaration sur la Politique de Développement (2000) a priorisé la réduction

de la pauvreté, identifiant six secteurs : commerce et développement, intégration et coopération régionales, réforme macro-économique et programmes sociaux, transport, sécurité alimentaire et développement rural, capacités institutionnelles. L'environnement doit être intégré transversalement dans ces secteurs "afin de rendre le développement durable" via notamment les documents de stratégie nationale.

En lien avec le Sommet mondial du Développement Durable, l'UE a lancé en 2002 une "initiative sur l'énergie, la lutte contre la pauvreté et le développement durable". Elle a élaboré une stratégie de développement durable, un plan de lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des bois et une initiative "eau pour la vie"



L'Organisation des Nations Unies :

Organe du Conseil Économique et Social, la Commission mondiale du développement durable (CDD) suit la mise en oeuvre

de l'Agenda 21. Tous les organes des Nations Unies sont concernés : OIT / BIT, Unesco, CNU-CED, Unifem, FAO, OMS... Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) aide les pays en développement à mettre en oeuvre les Accords Multilatéraux Environnement. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement administre notamment les conventions internationales. La France propose son évolution vers une Organisation des Nations Uniespour l'Environnement afin de rééquilibrer la gouvernance internationale du développement durable, où domine la composante économique, via l'OMC, seule instance disposant de véritables pouvoirs de contrainte.



La Banque Mondiale : elle a défini sept priorités en 2003 : l'éducation pour tous, la lutte contre le VIH / Sida, la santé maternelle et infantile, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'investissement et le financement, le com-

merce, et la viabilité écologique. Une stratégie de "développement socialement et environnementalement durable" est déclinée dans des documents sectoriels (environnement, développement rural, eau, forêt, social). Le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE : le CAD procède à l'examen de



l'aide de chaque bailleur dans le cadre des revues par les pairs. Il élabore des "lignes directrices" et des outils méthodologiques téléchargeables : le guide pratique pour les stratégies de développement durable, le document pour l'harmonisation de l'aide, pour l'intégration des conventions de Rio, les fiches pratiques sur le "genre"...

La nécessité de mobiliser l'expertise scientifique au service de la négociation internationale comme celle de mieux capitaliser les démarches en matière de développement durable a conduit à la mise en place de différents instituts :

Les autres institutions

L'Institut de Développement Durable et de Relations Internationales (IDDRI), créé en 2001 sous la forme d'un grou-



pement d'intérêt scientifique, et aujourd'hui association Loi de 1901, constitue une interface prospective entre le monde de la recherche, qu'il contribue à dynamiser, et les cercles de décision qu'il contribue à informer, notamment en matière d'anticipation et d'appui à l'élaboration de scénarios.

L'Institut Français pour la Biodiversité (IFB), groupement d'intérêt scientifique plus spécialisé, a été créé en 2000 dans le but de coordonner, d' animer et de faire connaître les recherches conduites sur la biodiversité.

L'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME), est une agence de taille importante (300 M € de budget, 850 personnes). Sa tutelle est assurée par 3 ministères : industrie (20% du budget), MEDD (75% du budget) et la recherche (5% du budget).



Les collectivités territoriales



Lors des Conféreninternationales (Habitat 1 en 1976, Habitat II en 96, Rio, Johannesburg), "Assemblées mondiales des villes et autorités locales" ont élaboré des recommandations spécifiques et créé des réseaux. France, la coopération décentralisée est un outil majeur

pour mettre en oeuvre les principes de développement durable, en articulation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement et avec les "Agendas 21 locaux". Conformément au plan de Rio, 6.400 collectivités dans le monde ont mis en place de telles stratégies locales appliquant le Plan de Rio. Les collectivités sont le niveau de gouvernance déterminant pour initier des politiques de développement durable et pour articuler leurs politiques locales avec leurs actions de coopération, en particulier sur les questions de décentralisation, de renforcement des capacités, de gouvernance.

Le secteur privé

Si les grandes entreprises du secteur privé ont bien internalisé les dimensions du développement durable, c'est aussi qu'elles correspondent à des enjeux stratégiques d'entreprise (image, visibilité, prévention des conflits avec l'opinion publique); à des effets immédiats en termes économiques (efficacité énergétique par exemple).

Créé au moment de Rio, le World Business Council for Sustainable Development coordonne la participation des entreprises aux conférences internationales. Beaucoup d'entreprises considèrent que



l'amélioration de leur gouvernance vers plus de transparence et de fiabilité permet des gains de compétitivité, tout comme le fait de prendre en compte l'impact environnemental et social et la prévention des risques. Les entreprises ont un rôle important, en coopération avec les autres acteurs et les pouvoirs publics, pour mettre en oeuvre les transferts de technologie, des énergies renouvelables et des infrastructures dans les pays du Sud.

Les organisations non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales (ONG) ou les organisations de solidarité internationale (OSI), jouent un rôle majeur dans l'ensemble des actions internationales de la France en matière de développement durable. Elles considèrent généralement que l'impact de la coopération au développement durable restera insuffisant si l'on n'agit pas en même temps sur les causes structurelles des inégalités Nord / Sud.

Organisées en coordinations nationales, européennes ou internationales, ces associations mênent des actions de plaidoyer et une "diplomatie



non gouvernementale" qui a favorisé l'émergence de nombreux débats liés au développement durable.

L'évaluation Une démarche novatrice

L' "évaluation stratégique des actions en faveur du développement durable dans la coopération internationale de la France", portant sur la période 2000 – 2004 », a été mise en œuvre par le bureau de l'évaluation du ministère des Affaires étrangères (MAE). Conduite par le cabinet RCT (Réseau Conseil en Développement Territorial / www. rct-territoires.com). Cette étude s'est déroulée au cours de l'année 2005.

Le processus d'évaluation a été assisté et suivi par un comité de pilotage élargi, réuni par le MAE. Ce comité a impliqué les niveaux interministériels, ainsi que les différents ministères techniques et organismes concernés. Des représentants de la société civile et du secteur privé y ont été associés.

Sept pays ont été visités par la mission : Brésil, Burkina Faso, Laos, Madagascar, Mali, Niger et Vietnam.

L'ensemble de l'évaluation a porté sur les stratégies et politiques de coopération et sur plus de 50 projets. Cette évaluation s'inscrit dans une démarche de bilan permanent et d'amélioration continue. Elle apporte des éléments nouveaux de nature à compléter les conclusions de la récente revue par les pairs de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), intervenue en 2004. La seconde partie de cette plaquette décrit le contexte et résume les principales conclusions et recommandations produites par cette évaluation stratégique à l'intention des différents acteurs et intervenants de la coopération française.

Cette évaluation stratégique traite d'un sujet sur lequel on ne dispose pas encore d'un référentiel établi, permettant classiquement de rapprocher les résultats obtenus par rapport aux résultats attendus.

Des arbitrages ont dû être effectués au démarrage de l'évaluation, afin de pallier l'absence de repères, de critères, et d'indicateurs en matière de promotion du développement durable. Trois grilles de lecture étaient finalement retenues :

- Les indicateurs standard de l'évaluation des politiques publiques (cohérence, efficacité, efficience, pertinence, viabilité, impact).
- Les critères liés à la gouvernance démocratique, incluant la prise en compte des aspects culturels;
- Les critères liés au développement durable en fonction de la prise en compte des trois piliers, social, économique et environnemental et des liaisons entre ces piliers.

Qu'est-ce qu'une évaluation?

L'évaluation consiste à porter un jugement sur la valeur d'ane action passée.

Sur sa pertinence:

Cette action volait-elle d'être conduite ? Répond-elle aux attentes de land ou partie des acteurs concernés ?

Sur son effectivité:

Les actions envisagées ent-elles été effectivement menées ?

Sur son efficacité :

Les résultats attendus ont-ils été atteints ? Dans quelle mesure ? Des résultats non ecomptés se sont-ils produits ? Sont-ils positifs ou négatifs ? Sur son efficience :

Les résultats sont-ils à la mesure des sommes dépensées ?

Sur sa cobérence :

Les moyens utilisés étaient-ils adéquats à l'objectif et adéquats entre eux?

Sur sa vlabilité :

L'action -t-elle engendré une structure ou des protiques capables de "vione" et de se développer ?

Sur son impact:

L'action a-t-elle eu, au-delk, de ses résultats attendus, une influence dans un autre domaine ou sur un autre plan? L'évaluation parte sur les seules actions, non sur les personnes. Elle est réalisée par des experts extérieurs et indépendants. Ses conclusions et recommandations constituent un élément d'appréciation parmi d'autres pour le décideur

Le Bureau de l'Évaluation

Au sein de la DGCID, le Bureau de l'Évaluation réalise un programme spécifique :

- d'évaluations giographiques qui permettent de juger de la coopération française, tous secteurs confinalus, avec un pays ou une zone pendant une période déterminée
- d'évaluations sectorielles qui permettent d'apprécier la valeur de la coopération française dans un secteur, telle qu'elle est conduite dans l'ensemble des pays, dans une zone ou pays déterminé.
- d'évaluations d'instruments techniques et financiers de la coopération française ou de l'action d'organismes agissant comme opérateurs du ministre.

d'évaluations de projets ou de programmes développés dans un pays ou un groupe de pays. Le Bureau des évaluations contribue à la diffusion de la culture de l'évoluation :

- au sein du ministère des Affaires étrangères : en apportant son appui méthodologique à la conducte d'évaluations par les postes cu les autres services, en domand un avis sur les projets présentés au concité d'examen du FSP, en purticipant à la réflexion sur les indicateurs de suivi, en assurant des formations à l'évaluation.
- sur un plan interministériel : en participant à des évaluations conjointes et en cucrant des comités de pilotage à des responsables d'autres ministères.
- *Sur le plan international : en participant notamment aux groupes de travail sur l'évaluation de l'Union européenne et de comité d'Aide au Développement de l'OCDE.

Le Goide de l'évaluation a fait l'objet en 2005 d'une réédition, complètée et nincovée. Ce document est transmis par le Bursou de l'Évaluation sur simple demande son version éditée ou / et en fichier éloctronique).

endution das Artiglam disposals.

Le comité de pilotage

Sous la présidence de S.E. M. l'Ambassadeur Jean-Bernard Ouvrieu,

le comité de pilotage de l'étode était composé de :

Christian Brodhag, délégué interministériel du développement durable,

Anne-Marie Ducroux présidente du Conseil National du Développement Derable

et de : MEDD Jean-Marc Hoffmann Gwendoline Rouzière

MENESR Deais Despreaux

MINAGRI Jacques Loyat Bruno Vindel

MINEFI Anne Touret

MSPS Elisabeth Dufourcq

MCC André Ladousse

METATM Pascal Donard MAE Eric Fournier CAB / CM

Yves Des Rieux. CAB / MCF Denis Gauer

Ambamadeur délégué à l'Environnement Odile Roussel

DE/ENV Hervé Magro DPDEV/G Sandrine Boucher

DPDEV / P Janaina Herrera NUIO / EC Nathalie Chartier-Touze

DPDEV/PER

Isabelle Forge DPDEV/PER Jean-François Glovanetti CID/SUR/ROP

AFD Jean-Marc Chataigner Jean-Yves Grosclaude Thierry Paulais Naig Cozannet

ADEME Michel Hamelin Eric Plottu

FFEM Marc-Antoine Martin Rémi Gouin Université Bordeaux 3 Michel Ricard

CIRAD Michel Griffon

IRD Catherine Aubertin Harry Palmier

HCCI Robert Lion Yveline Nicolan

IDDRI Laurence Tubiana

Coordination Sud Henry Roullié d'Orfeuil Anne Chetaille

Comité 21 Serge Antoine

Réseau Impact Dominique Gentil

Total Environnement Dominique Chauvin

SAUR Pierre-Louis Petrique

L'étude d'évaluation était coordonnée par le MAE, Service des Moyens et da Réseau, Bureau de l'évaluation : Yves Yard

Équipe des experts de RCT qui ont réalisé l'évaluation : JEAN-JACQUES GOUSSARD, chef de mission; Raymond Labrousse, expert Océan Indien; Gérard Blondet expert Asie; Patrick Smith, expert Afrique; Michel Maumus, expert santé publique; Jean-Marc Rossignel, expert développement urbain; Marie-Christine Rouvière, expert sociologie, micro-crédit, genre; André Lemay, expert éducation et systèmes éducatifs, Laurent Delcayrou, expert gouvernance, développement local, décentralisation et déconcentration; René Dauge, expert organisation du travail et emploi; Pascal Brunet, expert développement culturel; Raphaëlle Vignol et Jean-Christ Yonga, experts junior RCT, Adèle David-Vaudey et Souhei-la-Amel Haroun, stagiaires RCT; Olivier Durillon, stagiaire MAE; Dieudonné Ilboudo, expert Burkina Faso; Gabriel Coulibaly, expert Mali; José Rakomananjaka, expert Madagascar; Trinh Ba Duong (Bet Viettan), expert Vietnam et Laos; Fernando Kinoshita, expert Brésil. Édition et maquette de la plaquette : Christophe Naigeon.

Évaluation stratégique des actions en faveur du développement durable dans la coopération internationale de la France de 2000 à 2004

L'évaluation met en évidence les atouts dont dispose la France sur la scène internationale pour agir en faveur du développement durable. Le constat établi permet d'identifier également de nombreuses difficultés, qui contrarient la valorisation de ces atouts. En effet, malgré une approche conceptuelle généralement performante, et les avantages que procure une présence ancienne et continue dans de nombreux pays, des handicaps restent à surmonter. Parmi ceux-ci, des évolutions profondes en matière méthodologique, de capitalisation, de décloisonnement et transversalité entre les différents secteurs apparaissent nécessaires. En résumé :

DES AVANTAGES COMPARATIFS À VALORISER

Un ensemble géographique et humain

Un réseau humain dense et élargi à de nombreux pays partageant la langue, et partiellement la culture française, avec un long historique de coopération.

Un ensemble géographique formé par les DOM-TOM susceptible de structurer et de relayer la création de pôles régionaux thématiques. Ceux-ci peuvent être liés aux problématiques des petites îles: eau, efficacité énergétique, déchets, plantes invasives; à la protection et la gestion des écosystèmes marins côtiers (particulièrement récifaux); à d'autres thématiques (qualité, certification, prévention des risques naturels).

Un réseau de partenariats établi dans différents pays d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique adapté au développement d'actions de coopération Sud-Sud-Nord, dans l'animation desquelles la France a un rôle à jouer.

Des approches originales

L'absence de spécialisation sectorielle confère son intérêt à la coopération de la France, d'abord tournée et performante dans des axes transversaux comme la gouvernance démocratique, ou encore le domaine de l'eau, qui sous-tendent les progrès dans l'ensemble des autres secteurs (santé, environnement...). Ces concepts, performants par rapport au développement durable, restent toutefois difficiles à mettre en œuvre dans un contexte où subsistent des cloisonnements institutionnels nombreux.

En matière d'innovation : c'est un réseau de recherche pour le développement étendu au niveau mondial, dont le fonctionnement doit certes être amélioré dans le sens d'une plus grande ouverture à la société et aux relations internationales; mais qui constitue indéniablement un vecteur puissant pour faire circuler et diffuser l'innovation.

En matière de **prospective**, la France a développé des compétences qui doivent accompagner le renforcement de cette dimension dans les démarches de développement. En matière de partenariat, les compétences sont réelles, commentées plus avant. Les partenariats publics-privés, constituent un axe fort, dans lesquels l'AFD a joué un rôle pionnier, qui se traduit par une compétence et une expérience qui gagneraient à pouvoir s'exercer bien au-delà des limites actuelles de la ZSP, notamment dans les pays émergents.

Le pluralisme et la défense des identités culturelles, thèmes dans lesquels la France est très généralement reconnue comme légitime, et dont la crédibilité est renforcée par un puissant réseau d'action culturelle, qui reste à valoriser au travers de meilleurs synergies avec la coopération technique.

Une conception de l'aménagement du territoire, initialement centraliste, mais qui a su se moderniser au travers des approches décentralisées. Cette démarche, à différentes échelles, envisage les
territoires à partir d'une lecture patrimoniale de
l'espace vécu et pratiqué. Cette dimension est un
des aspects transversaux les plus remarquables,
alors que les tendances induites dans le cadre de
la lutte contre la pauvreté tendent à privilégier les
approches sectorielles.

Le monde rural: dans les domaines de la production agricole, de l'environnement et de la biodiversité, la France conserve une expérience importante s'agissant d'intervenir dans la structuration du monde rural (décentralisation, développement local, organisation des producteurs et des filières), ou encore dans la gestion des questions foncières liées aux systèmes de production, ou de conservation.

Intégrer la dimension culturelle

Exemple : l'aménagement du littoral en Mauritanie

Le littoral revêt une importance particulière dans un pays désertique comme la Mauritanie. Au travers de ses différents instruments, la France a appuyé un ensemble d'actions coordonnées et complémentaires dans le but de développer une politique du littoral prospective et anticipatrice des grands changements qui doivent intervenir dans les prochaines années.

L'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du littoral mauritanien financé par le MAE avec comme opérateur l'UICN a été accompagnée par de nombreuses actions de sensibilisation du public et d'action culturelle.

Des Journées de Découverte du Littoral Mauritanien, conférences, débats, ateliers nationaux ont accompagné l'élaboration du Plan qui prenait aussi en compte les actions de protection de la biodiversité et d'écologie de restauration, financées par l'AFD en vue de l'aménagement et de la réhabilitation de la réserve du Diawling (bas delta du fleuve Sénégal), dont les écosystèmes avaient été fortement altérés par les modifications de salure des eaux consécutives la mise en œuvre du barrage de Diama.



La coopération décentralisée : la coopération décentralisée, tradition française, permet aux collectivités de jouer un rôle croissant dans l'aide au développement. Le montant des dépenses annuelles est estimé à environ 115 M€ et aujourd'hui plus de 3.250 collectivités françaises coopèrent dans plus de 115 pays. A l'instar de leurs politiques locales, un nombre croissant de collectivités inscrivent leurs actions dans une démarche de développement durable.

La France dispose d'une image forte en matière de développement culturel, image partagée, comme l'a montré le réel consensus observé autour des postions françaises dans le cadre de la convention sur la diversité culturelle. Si l'on observe une forte progression de l'anglophonie, on constate aussi que le français est en voie de devenir « la langue du non alignement ».

Elle est soutenue en cela par l'autonomie des positions prises par la diplomatie française et aussi par une forte visibilité de l'impulsion politique pour le développement durable.

Un secteur privé, notamment en matière de services publics marchands (en particulier l'eau), avec des groupes d'envergure multinationale, qui contribuent à crédibiliser l'image de la France dans ce domaine.

En matière environnementale, les approches françaises de gestion des ressources naturelles alliées à une prise en compte effective de la dimension territoriale du développement ont d'une certaine manière devancé l'émergence mondiale actuelle d'une conception moins restrictive et réductrice de la conservation que celle qui a pu prévaloir, sous l'influence anglosaxonne, à la fin des années 90.

DES CONCEPTS INNOVANTS À DÉVELOPPER

Des partenariats public / privé / société civile

Exemple: le projet d'accompagnement social urbain de Manaos (Amazonie brésilienne)

Le projet d'accompagnement social urbain dans 3 quartiers défavorisés de Manaus en Amazonie brésilienne Brésil, cofinancé par le MAE, a été conduit de 2002 à 2005 au travers d'un partenariat complexe impliquant des entreprises privées et des ONG brésiliennes (ESSOR - Águas do Amazonas - Suez Environnement - ADEIS (Associação para o Desenvolvimento Integrado e Sustentável), auxquelles s'ajoutaient des municipalités, universités, services étatiques, banques privées et fondations, etc..ainsi que des instances de développement de la coopération décentralisée.

L'objectif était d'améliorer les conditions de vie, en particulier sanitaires et sociales, de 5000 familles des quartiers défavorisés. Ce projet a permis de porter à plus de 80% les familles raccordées à l'eau potable, de

régulariser 90% des branchements irréguliers. diminuer significativement le coût de l'eau. la société concessionnaire nationale ayant revu sa politique tarifaire pour les familles les plus démunies, grâce à la diminution importante des impayés découlant d'une organisation communautaire renforcée.

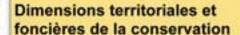
La gouvernance démocratique : un axe fort de la pertinence des actions de la France par rapport au développement durable s'exprime au travers des différentes dimensions transversales de celles-ci, quels que soient les secteurs concernés. La gouvernance démocratique, comme définie dans le document publié en 2003 par le MAE, est bien présente à toutes les échelles, et dans ses différentes dimensions, à travers ses actions de coopération.

L'accent qui commence à être mis dans ce cadre au cours des demières années sur les questions d'aménagement du territoire traduit bien cette préoccupation, et contribue au progrès en matière de territorialisation des politiques de développement associant les représentants de la société civile. Les résultats restent cependant contrastés et inégaux selon les zones.

La révolution « doublement verte » : de nouvelles perspectives pour les systèmes agraires. Les objectifs sont, d'un côté, d'accroître les rendements pour parer à l'accroissement des besoins des populations tropicales et subtropicales et, d'un autre côté, de stabiliser l'extension non maîtrisée des surfaces agricoles au détriment des forêts. L'action de la France dans ce domaine est de plus en plus visible. Au-delà de l'image, les impacts restent toutefois très limités du fait du caractère encore largement expérimental de ces solutions, et des questions foncières qui en limitent le développement. La plus diffusée est certainement le semis sous couvert végétal.

L'aménagement durable des forêts : un élément de réponse adapté pour la préservation des forêts tropicales ? La France a assumé de façon précoce une position réaliste concernant l'aménagement des forêts tropicales, en considérant que ces modalités d'aménagement pouvaient être améliorées de manière à

> compléter les espaces protégés par une prise en compte de la durabilité dans les zones exploitées. Les options visant l'aménagement durable des forêts peuvent être porteuses d'améliorations réelles dans la valorisation des forêts tropicales, si elles sont effectivement associées à d'autres démarches complémentaires: conservation, sensibilisation des consommateurs Nord, multifonctionnalité pour les usages traditionnels, amélioration de la transparence dans l'octroi et la gestion des concessions, etc.



Exemple : gestion intégrée des aires protégées de la zone Caraïbes (FFEM)

Ce projet inclut différents cofinancements. Sa localisation est pertinente, comprenant la majeure partie des refuges pléistocène du Guatemala en fonction d'une notion de continuité des écosystèmes forestiers d'Amérique centrale.

Le projet est simple, construit à partir d'une maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre nationales impliquant l'état et une ONG opérateur. L'approche est réaliste et basée sur une participation active des acteurs à la conservation.

La mise en place des conditions structurelles (foncières notamment) de la conservation gérée avec les populations est considérée comme prioritaire. Le système d'indicateurs mis en place pour le suivi est efficace et clair, même si certains semblent très ambitieux

La durée du projet semble par contre très restreinte en regard de sa qualité, et des difficultés d'accès et de travail dans les zones ciblées.

Prise en compte des pas de temps

Exemple : projet de développement rural de Manakara (FSP et ONG)

Le relais des ONG permet souvent de pallier les inconvénients de la durée courte des financements

Ce projet vise l'amélioration des conditions de vie des populations de la zone enclavée de Manakara en particulier à partir de 2 thèmes: l'accès à l'eau potable, et l'intensification et diversification agricole. Il s'agit d'un projet simple, clair et s'appuyant sur une forte demande des populations locales. Il a donné des résultats appréciés essentiellement fondés sur

- · Une prise en compte réaliste des pas de temps (10 ans de présence à Manakara) associée à un phasage rigoureux des étapes (notion de cycle de projet)
- Une présence continue d'une équipe expatriée de l'ONG travaillant avec les cadres nationaux. Cette implication directe du personnel et des fonds propres de l'ONG permet d'amortir les retards de décaissements liés aux autres apports et de conserver une certaine autonomie dans l'orientation du projet.
- Une approche géographique pragmatique centrées sur quelques communautés de la région de Man Kara et non sur l'ensemble de la région (vision éloignée d'un plan régional de développement).
- Une approche de développement durable complète, construite petit à petit à partir d'une entrée initiale très sectorielle, l'eau et l'hygiène. L'approche prend également en compte les instruments de cadrage nationaux et régionaux.
- Une relation contractualisée avec les populations où les investissements sont assortis de préalables.



La rénovation urbaine

Exemple: aménagement et assainissement des quartiers Sud-Ouest d'Antananarivo (AFD)

Ce programme se situe dans un domaine où les bailleurs de fonds, plus portés sur les secteurs ruraux, sont peu présents à Madagascar. Les objectifs précis visent la réhabilitation des conditions de santé et de sécurité dans les quartiers ciblés, ainsi que l'amélioration globale des conditions de vie.

Le projet montre des performances intéressantes dans l'identification d'objectifs de proximité (assainissement des zones inondables, desserte primaire en eau potable par exemple) et d'objectifs de moyen terme (fiscalité locale, organisation des populations, desserte en eau, déchets), plus complexes et nécessitant des étapes préalables.

Il combine, dans un cadre de renforcement mutuel, des réalisations en matière d'infrastructures avec un accompagnement en renforcement des capacités et de l'organisation des populations de ces quartiers.

Ce projet, 1er prix Metropolis 2005, a été inauguré par le président de la République en 2004, participe d'une forte volonté politique de la part de la présidence malgache. D'autres actions similaires sont conduites par l'AFD, à Mahajunga notamment en partenariat avec la coopération décentralisée représentée par l'IR-COD - Région Alsace.

L'approche prospective

Exemple : programme incubateur de projets MDP – Africa-Assist (FFEM)

Il s'agit d'un projet innovant monté en coordination avec différents bailleurs de fonds permettant des économies d'échelle, et facilitant de fait l'accès aux différents fonds carbone nationaux et internationaux.

Il est fondamentalement prospectif, et vise au développement des potentialités des pays d'Afrique pour le montage de projets et l'accès aux financements MDP à travers un semble d'activités de renforcement des capacités et d'enclenchement de dynamiques réelles, fondées sur la mise en place de 40 projets pilotes choisis pour leur exemplarité.

Le projet vise un public cible élargi non uniquement restreint aux administrations. Il doit néanmoins jouer un rôle d'appui institutionnel dans la mise en place des Autorités Nationales Désignées. Il peut jouer un rôle de important de catalyseur pour le règlement de questions et débats essentiels pour les PMA, comme l'éligibilité au MDP lorsque les projets sont amorcés à partir de fonds de l'APD. Enfin ce projet intervient dans une période clé accompagnant les réflexions en cours sur les modalités de gestion des crédits de carbone après l'échéance de 2012.

DES HANDICAPS À SURMONTER

Le dimensionnement des objectifs et des ambitions des actions en fonction des délais impartis, des moyens mis en œuvre, et de l'envergure géographique reste encore souvent peu réaliste. La difficulté majeure réside dans les pas de temps (projets de 3 à 5 ans souvent non reconductibles), alors que les enjeux à traiter relèvent sinon du long terme, au moins d'un accompagnement sur le moyen terme. Cette question affecte la continuité des actions de coopération et la prévisibilité des moyens mobilisés.

Le déficit majeur de capitalisation généralement constaté ne permet pas la mise en place d'une mémoire des actions conduites et des processus qui soit partagée et communicable. D'importantes pertes d'efficacité en résultent, voire des duplications d'actions, ou encore la réplication de certains itinéraires d'échecs.

Les efforts en matière de suivi et d'évaluation restent insuffisants, et généralement plus centrés sur les réalisations mêmes des projets, que sur leurs effets et impacts au regard des objectifs assignés. Le constat n'est pas nouveau, et semble répété par la majorité des évaluations consultées par la mission, sans toutefois que des dispositions convaincantes n'aient été adoptées. L'émergence du développement durable renforce encore ce débat, avec la nécessité de mettre en place des corps de critères et d'indicateurs correspondant à cette approche nouvelle, alors que des dispositifs plus classiques de suivi et d'évaluation ne sont toujours pas pleinement et partout effectifs.

Les dimensions transversales et intersectorielles des démarches de promotion du développement durable restent discrètes dans l'ensemble du dispositif français. On ne dispose pas d'une stratégie opérationnelle et unifiée de coopération prenant en compte le développement durable. Malgré toutes leurs qualités, les stratégies sectorielles approuvées par le dernier CICID ne contribuent pas à mieux intégrer un dispositif stratégique et opérationnel qui reste segmenté, vertical et sectoriel. La dimension territoriale dans ces stratégies reste tout aussi discrète.

La France rencontre des difficultés à s'insérer et à porter ses messages au sein des enceintes internationales et multilatérales. Ces difficultés relèvent bien sur des spécificités culturelles françaises, mais sont aussi liées au caractère très intégré et structurant des concepts portés par la France, difficiles à faire valoir dans un contexte de décisions internationales systématiquement négociées. Il existe toutefois des exceptions, comme ce fut le cas avec la Convention sur la diversité culturelle.

L'articulation entre efforts de recherche, actions de développement, et promotion des positions françaises dans les enceintes internationales reste à développer, faute de l'établissement d'un dialogue effectif sur l'identification des questions de recherche; sur l'évolution des critères d'évaluation de la recherche et des chercheurs ; sur l'utilité et les fonctions sociales de la recherche, en particulier dans le déploiement d'une expertise adaptée en soutien aux négociations internationales.

La formation et l'information des décideurs, ambassadeurs, techniciens et opérateurs de développement par rapport aux enjeux du développement durable constituent un autre défi. Pour beaucoup d'acteurs, le développement durable reste une notion mal comprise, et peu intégrée dans des pratiques qu'il s'agit aujourd'hui d'adapter au discours.



Aménagement du territoire

Exemple: appui aux politiques d'aménagement du territoire et au développement local dans la zone de solidarité prioritaire (FSP)

Ce projet s'inscrit dans un cadre stratégique envisageant notamment le rôle et la contribution des démarches d'aménagement du territoire aux intégrations régionales.

Cette notion d'intégration vise également l'articulation des différentes échelles territoriales dans les contextes nationaux.

Il s'agit de renforcer l'assise territoriale des politiques de lutte contre la pauvreté, et plus globalement du développement économique.

Il propose enfin, dans un cadre prospectif, une réflexion sur les enjeux, contraintes et difficultés de la décentralisation.

Le projet prend en compte les contextes diversifiés de la ZSP, et met l'accent sur les approches transfrontalières et régionales.

Recommandations

Promouvoir le développement durable dans les démarches de coopération :

une mobilisation nécessaire de tous les acteurs

Actualiser les démarches de coopération pour une meilleure prise en compte du développement durable signifie que chacun, à son niveau et en fonction de ses prérogatives, est amené à jouer un rôle actif dans la construction d'un ensemble partagé de capacités opérationnelles et stratégiques adaptées. Dans une société mondiale de plus en plus reliée, interdépendante, et sous l'influence des orientations autonomes des marchés, il ne suffit plus de décider. Encore faut-il que les priorités soient partagées avec des acteurs de plus en plus diversifiés, et toujours plus indépendants.

Les recommandations se répartissent en quatre grands chapitres :

1- Une vision commune

2 - Des concepts partagés

3 - Une méthodologie rénovée

4 - Des modes opératoires modernisés

1 - Une vision commune

Développer une vision commune des objectifs à atteindre, et des moyens d'y parvenir

Vers une stratégie unifiée

L'élaboration d'une stratégie unifiée en matière de coopération pour le développement durable, applicable par toutes les institutions, et à tous les instruments de la coopération internationale de la France constitue une nécessité. Cette stratégie doit être claire et priorisée. Elle pourrait s'inscrire comme un exercice d'actualisation de la partie internationale de la SNDD, et intégrer les éléments principaux des 7 stratégies sectorielles adoptées par le CICID en mai 2005. Une telle stratégie pourrait promouvoir une prise en compte systématique de l'environnement dans l'ensemble des documents d'orientation, et en particulier dans les DCP (documents cadre de partenariat) réalisés au niveau des pays tiers.

Une implication accrue de la société civile

Une implication accrue de la société civile dans le dialogue stratégique nécessitera d'intégrer, dans les mécanismes de dialogue et de décision stratégiques, les contraintes de consultation de la société civile, notamment au niveau des agendas et de la planification des rencontres, qui doivent ménager les délais nécessaires à ces consultations. En matière de cofinancement de la coopération décentralisée, le remplacement du dispositif actuel de subventions aux projets (au coup par coup) par un cadre de partenariat contractualisé, plus suivi et prévisible, contribuera à conforter le rôle croissant des collectivités territoriales.

Des domaines d'intervention clarifiés

Il convient de clarifier les domaines d'intervention entre les instruments de coopération bilatérale et multilatérale. La subsidiarité multilatérale doit être définie plus clairement, et s'inscrire dans le cadre de la politique publique en matière de coopération. La coopération bilatérale doit privilégier une approche plus qualitative visant à accroître la viabilité des résultats obtenus par ailleurs (et en particulier en relais des approches sectorielles mises en œuvre dans le cadre multilatéral – formation, renforcement des capacités, innovation et expérimentation).

Des avantages comparatifs à faire valoir

Il convient également de promouvoir les avantages comparatifs de la France dans les enceintes internationales. Le renforcement de l'influence de la France au sein des enceintes internationales passe par le déploiement d'une assistance technique plus stratégique positionnée au sein des organismes internationaux (agences et programmes des Nations Unies, Commission Européenne, secrétariats des AME), alliée au relèvement des contributions volontaires aux agences spécialisées des Nations Unies. Il s'agit aussi de promouvoir les approches et la diversité des actions soutenues en matière de développement durable. La mise en place d'une commission interministérielle de suivi des conventions internationales et du respect de ses engagements par la France, sera un gage de crédibilité auprès des pays tiers.

Participation de la Renforcer l'échelle régionale

L'évaluation met l'accent sur le nécessaire renforcement de l'échelle régionale. Il s'agit d'identifier des ensembles régionaux pertinents en fonction de contextes et problématiques cohérents sur les plans humains, politiques, culturels. économiques, environnementaux. Sur ces ensembles régionaux doit s'organiser la mise en com-(capitalisation) des outils, des expériences, et des expertises.

La mise en place de pôles de compétences régionaux pourra utilement impliquer les compétences universitaires et de recherche, ainsi que le rayonnement culturel et économique des DOM-TOM.



2 - Des concepts partagés

Partager un ensemble de repères, de réflexes et de comportements, quels que soient la nature ou les niveaux des acteurs

Identification de thèmes fédérateurs :

Il s'agit d'identifier des thèmes fédérateurs permettant d'instaurer d'emblée un cadre favorisant des démarches et des approches transversales. En complément des secteurs classiques correspondants aux différents ministères, la reconnaissance de thèmes fédérateurs communs doit faciliter des approches transversales. Ces thèmes fédérateurs sont divers. L'eau en est un bon exemple, avec ses implications en matière de santé, d'aménagement du territoire, d'environnement, de systèmes agraires et productifs, etc...

Une prise en compte plus réaliste des pas de temps

Il faut prendre en compte les pas de temps de manière plus réaliste en recherchant l'adéquation des délais et de la durée des interventions par rapport aux effets et impacts attendus. La prévisibilité pluriannuelle des moyens affectés, qui constitue le support de toute programmation, doit être améliorée en évitant que l'APD ne constitue une variable d'ajustement des contraintes budgétaires. Il s'agit aussi s'assurer une meilleure gestion des personnels, afin d'éviter des changements massifs et simultanés, au niveau des SCAC des ambassades ou des agences de l'AFD.

Formation et information des acteurs

Une meilleure information des intervenants à tous les niveaux par rapport au développement durable et aux Accords Multilatéraux Environnementaux (AME) est nécessaire. Cela requiert d'établir et de mettre en œuvre des plans de formation des différents acteurs dans les différentes institutions, mais aussi des partenaires des pays tiers au travers des actions de coopération. Il s'agit de construire une offre de formation performante et adaptée sur les enjeux du développement durable. Celle-ci devrait prendre en compte les nombreux acquis existants, tel le Mémento du développement durable publié par le HCCI.



💡 La culture, élément essentiel des politiques

De meilleures synergies entre l'action culturelle et la coopération technique doivent être recherchées en développant une vision plus transversale de la culture comme un élément essentiel des politiques de développement durable. Cette vision transversale doit être systématiquement articulée avec l'approche sectorielle et disciplinaire actuelle de la culture. Les questions liées au renforcement des identités territoriales doivent être prises en compte dans la conception et le montage des projets culturels. Les actions en faveur
du développement durable
ne sont pas nécessairement des
actions de développement durable.
L'identification de ces actions
doit pouvoir s'appuyer sur
un ensemble de reperes
permettant de rendre objective et
concrète leur contribution au
développement durable.

Le développement de ces synergies concerne aussi l'organisation d'événements culturels en relais d'actions de coopération. La prise en compte et la formalisation des droits locaux et traditionnels, notamment en matière d'usage de l'espace et des ressources naturels, constitue aussi un axe important de l'internalisation des expressions culturelles dans le développement.

3-Une méthodologie rénovée

Vers des instruments et des méthodes adaptés à la promotion du développement durable

Rénover les procédures d'instruction

Il convient de rénover les procédures des projets et programmes : la promotion du développement durable implique d'importantes évolutions, qui concernent notamment les procédures et les démarches d'instruction des actions:

L'instruction doit prendre en compte le temps, les expériences passées, et les futurs possibles. Cette instruction « dynamique et prospective » peut se baser sur l'élaboration de scénarios menée conjointement avec les parties prenantes. Ceux-ci autoriseront :

- Une meilleure information au niveau de la décision de financement;
- Une assistance au pilotage ultérieur pour les opérateurs qui disposeraient ainsi d'un balisage indicatif des futurs possibles, à confronter avec les situations observées.

L'instruction partagée : une dynamique de planification participative impliquant les représentants des différentes catégories d'acteurs permet d'identifier clairement les intervenants en mesure d'internaliser utilement et de manière viable les acquis des actions. Ces cadres de concertation :

- Favorisent une prise en compte réaliste du contexte afin d'ajuster l'ambition des actions envisagées au regard de l'échelle de temps et des moyens.
- Facilitent la mise en œuvre, car il s'agit en même temps d'un processus de négociation (une fois validé, les opérateurs sont autonomes dans la mesure où ils respectent ce qui a été arrêté de manière concertée).
- Permettent d'introduire très en amont la notion d'évaluation partagée et de responsabilités mutuelles entre les différentes parties prenantes.

Une instruction structurée autour d'un référentiel commun le cadre logique et le cycle de projet proposant des résultats assortis d'indicateurs d'effet et d'impact, en vue d'établir les bases d'un suivi-évaluation qui ne référerait pas uniquement aux activités propres des projets ou programmes, mais plutôt aux changements et évolutions qu'ils contribuent à induire.

Vers l'exemplarité : développer une démarche qualité

L'instruction peut intégrer différents facteurs de qualité :

- Respect des normes établies, et éventuellement de certification, qui conditionnent l'exemplarité des actions, et au-delà celle du maître d'ouvrage et du bailleur.
- Prise en compte des impacts négatifs générés par les actions au travers de mécanismes d'évaluation d'impact, d'atténuation et/ou de réparation.
- Innovation: caractère innovant de la démarche et de l'intervention, dispositif d'accompagnement des changements.
- Redevabilité, suivi, traçabilité des moyens financiers, préparation à l'évaluation, capitalisation, communication.

Définir des référentiels, critères et indicateurs

Il s'agit d'établir des référentiels communs en vue de caractériser, suivre et évaluer les actions en faveur du développement durable. Afin de qualifier la valeur ajoutée des actions par rapport au développement durable, deux référentiels centraux apparaissent adaptés et utilisables dans tous les domaines de la coopération, indépendamment des secteurs ou des thèmes dans lesquels l'action s'inscrit. Dans chaque cas des indicateurs peuvent être définis.



Le référentiel « transversalité et interdépendances » : renvoie au principal défi posé par le développement durable, notam-

renvoie au principal défi posé par le développement durable, notamment en fonction des architectures institutionnelles sectorielles existantes, et des prérogatives qui y sont rattachées. Dans le domaine de la recherche scientifique, on évoque plutôt la transdisciplinarité.

Exemples de types de transversalité

☑ Intra-institutionnelle

Renforcement du dialogue intra-institutionnel entre les services ou niveaux hiérarchiques d'une institution, en particulier, dans le cadre de la décentralisation, entre services déconcentrés et centraux par rapport à l'évolution du rôle des services déconcentrés vers l'appui-conseil.

Intersectorielle / d'échelle à échelle

Collaboration intersectorielle entre les services de départements différents. Ce critère concerne essentiellement les effets en matière de décloisonnement des politiques sectorielles

☑ Spatiale

Articulation de la prise en compte effective et fonctionnelle des différentes échelles territoriales, des solidarités et des réciprocités territoriales aux échelles locales notamment :

- Effets en matière de gestion publique et des affaires communales par rapport aux dynamiques de décentralisation
- Effets en matière de convergence et d'organisation à l'échelle régionale (supra-nationale)
- Distribution des effets de l'action en fonction de l'emboîtement des échelles territoriales (du local au national et au global)

□ Temporelle

Prise en compte combinée des court, moyen et long terme, la notion rejoint celle de viabilité

Sociétale

Articulation et prise en compte des différentes catégories d'acteurs dans leurs rôles et en fonction de leurs spécificités (genre, mais aussi différentes catégories d'acteurs économiques, institutionnels, etc..) Le référentiel « patrimonial » : les patrimoines doivent être considérés comme des héritages (fonds) à transmettre, conformes en cela à la notion généralement partagée du développement durable. Les effets et les impacts des actions en faveur du développement durable doivent contribuer à enrichir, consolider ou sécuriser les différentes dimensions du patrimoine commun, qui peuvent être déclinés comme suit :

Exemples de domaines patrimoniaux

Patrimoine tangible : Naturel

Biodiversité, écosystèmes, ressources renouvelables

Patrimoine tangible : Territorial

Eléments physiques (équipements) liés à l'identité, à l'intégration et à la fonctionnalité des territoires – bâti, infrastructures

Patrimoine tangible : Productif /économique

Exploitations agricoles, entreprises TPE/PME/PMI, services

Patrimoine intangible: culture et expressions culturelles

Connaissance, y compris connaissance traditionnelle, savoir-faire, langues, modes de vie, expressions culturelles, etc.

Patrimoine intangible: capacités

Connaissances et capacités techniques, méthodologiques, technologiques et scientifiques

Patrimoine intangible: partenarial / réseaux

- Infrastructures humaines et organisations: partenariats durables contractualisés, mouvement associatif, syndicats, etc., partenariats culturels, partenariats public-privé,
- Définition et affectation claire des responsabilités des différentes parties prenantes
- Contractualisation effective des partenariats et des opérateurs
- Responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion incluant les partenaires sociaux.

4 - Des modes opératoires modernisés

Intensifier et partager l'évaluation

Un meilleur accès public aux évaluations est attendu, en fonction d'une simplification des procédures de divulgation facilitant l'accès à l'information et la large diffusion des résultats. Les démarches évaluatives doivent également évoluer dans le sens d'une approche également plus qualitative, et réceptive à la subjectivité qui découle des différentes logiques d'acteurs. Dans le domaine de la recherche, il s'agit de définir les modalités d'une évolution des critères et méthodes d'évaluation, qui doivent mieux valoriser les interactions entre les chercheurs et la société (expertise, aide à la décision), mais aussi l'utilité sociale de la recherche, notamment de la recherche finalisée. Cela suppose aussi l'instauration en amont de mécanismes permettant la définition conjointe des questions de recherche avec les acteurs sociaux concernés, et porteurs de la demande.

Généraliser et systématiser la capitalisation

Le développement durable n'est pas un état, mais un ensemble de processus. Sa promotion relève d'une démarche dynamique en grande partie conditionnée par les performances du dispositif d'apprentissage permanent. L'établissement de procédures systématiques de capitalisation pour les actions en faveur du développement durable, assorties des outils correspondants, est un chantier qui doit être envisagé à différents niveaux de prérogatives et de responsabilités, depuis le niveau central jusqu'aux opérateurs.

Diversifier les acteurs et les intervenants

L'ouverture et la systématisation des procédures de mise en concurrence, impliquera un recensement plus élargi des compétences disponibles dans les différents secteurs et la société civile. Celle-ci doit s'accompagner d'une exclusion mutuelle des fonctions d'instruction, de mise en œuvre, et d'évaluation des actions. Les partenariats (notamment entre ONG du Sud et du Nord) gagneront à être mieux formalisés, cet effort permettant de faciliter également le suivi et l'évaluation de ces partenariats, qui doivent être vus comme des processus dynamiques.

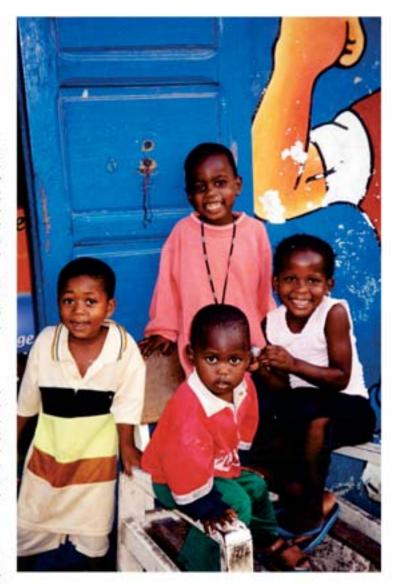
Donner de nouveaux rôles à l'assistance technique

Spécificité de la coopération française, l'assistance technique résidentielle contribue dans une large part à assurer :

- le maintien de la dimension qualitative de la coopération avec les pays partenaires;
- une meilleure continuité des trajectoires de coopération (cohérence interne et externe);
- la pérennité d'un réseau dense de relations humaines, renforcé par la coopération universitaire et scientifique.

Cette assistance technique doit évoluer vers :

- des rôles stratégiques au sein des instances internationales en vue de conforter la prise en compte des positions françaises;
- des rôles de médiation et de facilitation en accompagnement de processus d'élaboration des politiques publiques intersectorielles aux niveaux national et régional;
- des rôles tournés vers l'expertise et le renforcement des capacités au travers d'interventions de durée ajustée aux besoins.

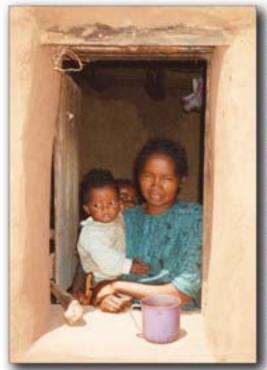


Ces nouveaux profils nécessiteront, des mandats et lettres de mission plus explicites, et un réel effort de recensement des compétences, non seulement au sein de la fonction publique, mais aussi du secteur privé et de la société civile.

Poursuivre la démarche

Le comité de pilotage mis en place par le Bureau de l'Evaluation du MAE a réuni un panel élargi d'intervenants, tous concernés par la problématique de la promotion du développement durable à l'international. Ceux-ci ont pu, autour des travaux de la mission, développer des échanges intéressants et décloisonnés.

La poursuite de ces travaux au travers du maintien de ce comité de pilotage dans un statut de task force sur le développement durable dans la coopération, peut-être accompagné d'un élargissement de sa composition, permettraient d'engager une véritable valorisation des travaux conduits au travers d'un suivi de la mise en œuvre des recommandations.



Dans les livres

- MUBERTIN C., VIVIEN F.D, & AL2006.- Le développement durable : enjeux politiques économiques et sociaux. Paris . IRD Editions & La Documentation Française
- ☑ BOURG.D. 2002 . Quel avenir pour le développement durable ?. Paris . Le Ponnmier,
- gf BRUNEL, S.2004.- Le développement durable. Que sais-je? Editions PUF
- gr CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNA-TIONS, 2003.- Benchmark européen des outils d'évaluation « responsabilité sociale » utilisable par les PME-TPE.
- g Centre de ressources sur le développement durable. 2004.- Construire une politique de développement durable. Guide des collectivités pour comprendre et agir.
- COMMISSION EUROPÉENNE. 2002. Stratégie de l'Union Européenne en faveur du développement durable.
- g DIVERS. 2001.- Le développement durable, de l'utopie au concept : de nouveaux chantiers pour la necherche. Paris : Elsevier.
- ☑ DUCROUX. A.M. 2002.- Les nouveaux utopistes du développement durable. Paris : Autrement.
- gi IFEN. 2004.- 45 indicateurs de développement durable. Une contribution de l'IFEN. Etudes et Travaux № 41.
- ☑ MAE. 2002.- Johannesburg: quels enjeux?
- MAE. 2003.-Pland action stratégique « MAE 2007 »

- ☑ MAE. 2003.- Pour une gouvernance démocratique. Document d'orientation
- ☑ MARTIMORT-ASSO, B, et L. TUBIANA, 2005,Gouvernance internationale de l'environnement les
 prochaines étapes. Les synthèses de l'IDDRI
- gr MARTIN J.Y., textes réunis par. 2002 Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations. IRD Editions
- MEDD. 2003. Stratégie nationale de Développement durable et partie internationale
- MEDD. 2005.- La stratégie nationale de développement durable de la France: Rapport sur la revue par les pairs et les processus d'apprentissage en commun.
- Millenium Ecosystem Assessment, 2005.- Différents rapports; les écosystèmes et le bien être de l'homme: un cadre d'évaluation.
- gr MUNDELER, P. 2003, Mondialisation et environnement
- ☑ NATIONS-UNIES. 2004.- Rapport du sommet mondial pour le développement durable
- ☑ OCDE/CAD. 2004.- Examen par les pairs: France, Coopération au développement
- ☑ OCDE/CAD. 1997.- Pour un développement durable de l'Afrique rurale

- ☑ OIF. 2004 ,- Cadre stratégique décennal de la Francophonie . Ouagadougou
- ☑ PREMIER MINISTRE. 2002.- Livre Blanc des acteurs français du développement durable
- PREMIER MINISTRE. 2002.- Propositions pour une stratégie nationale de développement durable.
- SACQUET. A.M. 2002.- Atlas mondial du développement durable : concilier économie, social, environnement . Paris : Autrement
- g SENAT. 2004 .- Dossier d'information sur la mondialisation et l'environnement.
- SMOUTS M.C. 2005.- Le développement durable : les termes du début. Editions A.Colin Compact.
- UNESCO. 2005.- Rapport préliminaire du directeur général contenant deux avant-projets de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

Des informations complémentaires figurent dans le "Mémento de critères du développement durable appliqués à la coopération internationale" (2005) et "Développement Durable et Solidarité Internationale" (2006) publiés par le Haut Conseil de la Coopération Internationale et téléchargeables sur:

www.hcci.gouv.fr/lecture/etude/et009.html

Sur Internet

Sites français et francophones

www.addh.fr: www.association4d.org
www.agora21.org www.comite21.org
www.developpementdurable.gouv.fr
www.diplomatic.gouv.fr
www.ecoresponsabilite.environnement.gouv.fr
www.epe-asso.org www.reseau-ideal.asso.fr
www.iddri.org www.mediaterre.org

Sites internationaux

www.europa.cu.int www.iclei.org
www.iisd.org www.johannesburgsummit.org
www.nssd.nel www.oecd.org
www.un.org/esa/sustdes www.ubcsd.org

Lexique des sigles

ADEME : Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie

AFD : Agence Française de Développement

AME : Accords Multilatéraux sur l'Environnement

BM: Banque Mondiale

CAD : Comité d'Aide au Développement

CICID : Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement

CIDD : Comité Interministériel pour le Développement Durable

DCP : Document Cadre de Partenariat

DgCiD : Direction générale de la Coopération internationale et du Développement

FEM: Fonds pour l'Environnement Mondial

FFEM: Fonds Français pour l'Environnement Mondial

HCCI : Haut Conseil de la Coopération Internationale

IDDRI : Institut de Développement Durable et de Relations Internationales

IDH : Indice de Développement Humain

IFB: Institut Français pour la Biodiversité

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

LOLF: Loi Organique relative aux Lois de Finance

MAE : Ministère des Affaires Étrangères

MEDD : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

MINEFI : Ministère de l'Économie et des Finances

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Dé-

veloppement ONG: Organisation Non Gouvernementale

ONU: Organisation des Nations Unies

ONUE : Organisation des Nations Unies pour

l'Environnement

OSI: Organisations de Solidarité Internationale PED: Pays en Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour

l'Environnement SNDD : Stratégie Nationale pour le Dévelop-

pement Durable

UE: Union Européenne

ZSP : Zone de Solidarité Prioritaire

De la connaissance à l'action

par Philippe ETIENNE Directeur général de la Coopération internationale et du Développement

Que retenir de cette évaluation ? En premier lieu, force est de constater que le développement durable a connu un succès grandissant depuis le sommet de Johannesburg en 2002. Mais le concept reste parfois fort mal employé ou méconnu, et rencontre des difficultés de mise en oeuvre dans nos pratiques de coopération.

Ce bilan 2000-2004 a mis en évidence les insuffisances, voire des lacunes dans nos actions de coopération pour un développement réellement durable. Mais il a aussi permis de mieux identifier nos atouts et notre savoir faire à valoriser à l'international. Il nous faut désormais combler ces lacunes à la lumière de nos avantages. Je résumerais les ajustements à apporter autour de cinq idées forces :

- Favoriser l'approche territoriale et notamment régionale où les défis du développement durable prennent tout leur sens, en assurant le lien entre les approches globales et les actions opérationnelles de terrain.
- Identifier des thèmes fédérateurs qui favorisent ces approches transversales et les synergies entre l'action culturelle et la coopération technique.
- Mener des actions d'information et de formation sur les enjeux et défis du développement durable.
- Élaborer et proposer à l'ensemble des acteurs des outils et des méthodologies nécessaires et propres à garantir une démarche qualité de nos actions.

Nous le savons tous, la lutte contre la pauvreté et les inégalités ne saurait être efficace en dehors d'une dynamique de développement durable.

Notre engagement vis à vis de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015 doit être guidé par une meilleure appréhension des enjeux d'intégration des diverses composantes en présence que nous imposent les défis du développement. Cet engagement trouve aussi sa traduction dans l'action de la France en faveur des biens publics mondiaux.

Au cœur du dispositif français de coopération, la DgCiD du ministère des Affaires étrangères a pour mission de veiller à renforcer la cohérence et l'efficacité de son action et à y



associer l'ensemble des acteurs de la société française. Dans ce cadre, la politique française d'aide au développement ne peut que s'inscrire dans une démarche de développement durable. Mais encore faut-il que les contours de celui-ci soit bien connus et partagés par tous.

C'est pourquoi l'évaluation des actions en faveur du développement durable dans la coopération internationale avait pour objectif principal de suivre les engagements pris par la France à l'international en matière de développement durable suite aux sommets mondiaux qui se sont tenus à Rio en 1992 puis à Johannesburg en 2002. Il s'agissait d'identifier les avancées et les ajustements à mettre en place en vue d'une meilleure cohérence et efficacité de notre aide publique au développement.

La DgCiD a souhaité associer ses partenaires français dans cette démarche et suivre les recommandations du CICID en impliquant l'ensemble des ministères concernés. La forte implication des membres du comité de pilotage élargi a permis des échanges très fructueux.

Afin de veiller à ce que ce travail ait une suite et que cette déclaration de bonne intention ne reste pas lettre morte, j'ai décidé de :

- ₱ Présenter une proposition de stratégie du développement durable auprès du CICID de 2007 en collaboration avec nos différents partenaires, notamment le ministère de l'Écologie et du Développement durable, l'Agence Française de Développement et les centres de recherche. Elle nous permettra de mieux mettre en lumière les relations et les synergies entre les six stratégies sectorielles déjà existantes.
- Élaborer en 2007 un projet mobilisateur impliquant la recherche et visant à appliquer cette stratégie de façon concrète et opérationnelle. Il s'attachera à valoriser les synergies induites par la diversité de nos actions à l'échelle d'une région.

Notre objectif étant bien sûr de mieux répondre aux besoins de nos partenaires du sud en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités, et de continuer à participer activement à la réalisation des objectifs du millénaire. Cette plaquette, dont l'information couvre la période de référence de l'évaluation (2000-2004) ne prétend nullement à l'exhaustivité. Elle vise, sur la base de cet important travail d'analyse stratégique, à ouvrir un dialogue entre les acteurs français de la coopération internationale et, ainsi, à favoriser la mise en œuvre de démarches de développement durable. Elle a été établie à la demande du comité de pilotage de l'évaluation, réuni par le ministère des Affaires étrangères.

Les commentaires et les analyses développées n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle.

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.